

DEPARTEMENT SECURITE STRUCTURES ET FEU Réaction au feu

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59, modifié)

N° RA09-0022

Valable 5 ans à compter du

Matériau présenté par

XELLA SYSTEMES CONSTRUCTION SECHE

30 rue de l'Industrie 92500 RUEIL MALMAISON

FRANCE

Marque commerciale

PLAQUES FERMACELL

Description sommaire

Plaques planes et rigides à base de gypse renforcé par

des fibres de cellulose.

Epaisseurs présentées : 10 et 18 mm. Masse volumique nominale: 1200 kg/m³.

Coloris: gris clair.

Nature de l'essai

Essai par rayonnement

Détermination de la chaleur de combustion (PCS)

Classement:

MO valable pour une gamme d'épaisseurs de 10 à 18 mm

Durabilité du classement (Annexe 2 - Paragraphe 5) : Non limitée a priori. compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA09-0022 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Champs-sur-Marne, le 30 janvier 2009

Le Technicien Responsable de l'essai

Le Chef du laboratoire Réaction au Feu

Franck GOGUEL

Nicolas ROURE

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.